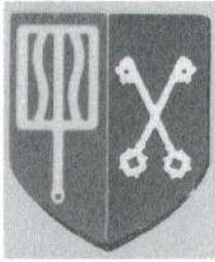


AVIS

**Demande de déplacement du
chemin de la Prade.**

Affiché le 17/07/2023



Commune de
FLORENTIN LA CAPELLE
12140

Tél : 05 65 44 41 07

Fax : 05 65 44 46 78

Mail : mairie-florentin@wanadoo.fr

NOTICE EXPLICATIVE

Madame Origène Marie et son fils Jean-Charles demandent à la commune de Florentin la Capelle la possibilité de déplacer le chemin de la Prade de devant leurs bâtiments selon les plans joints.

Le contexte

Aujourd'hui ce chemin rural va desservir les parcelles et les bois situés en aval jusqu'à la piste forestière des poissons en bordure du lac de Maury. D'une largeur de 5 mètres environ au départ, au-delà de la parcelle 35 sa largeur est réduite à 3 mètres 50 environ.

Ce chemin rural fait également parti du chemin de randonnée « des poissons » relativement fréquenté toute la période de l'année.

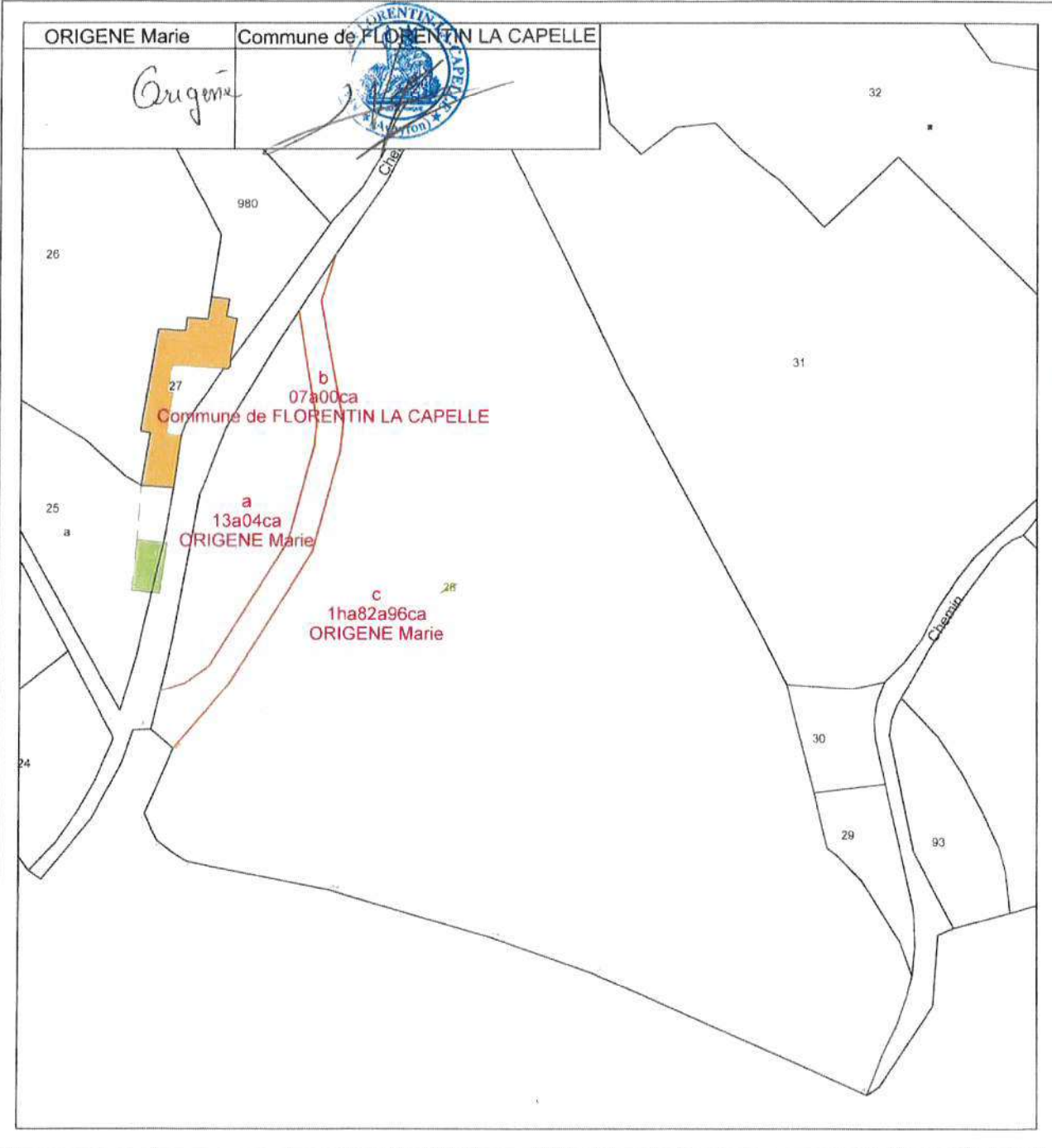
Les dépendances et la maison sont construites en limite de propriété, la cour directement accessible depuis ce chemin et le jardin de l'autre côté.

Le souhait des propriétaires est de le faire passer au-delà du jardin ce qui engendre un échange de terrain comme indiqué sur le plan joint.

Le Conseil municipal sera sollicité après affichage de l'avis pendant une durée d'un mois.

Vos remarques éventuelles sur ce projet sont à communiquer directement à la mairie 1, place de la mairie 12140 Florentin la capelle

Commune : 12103 Florentin-la-Capelle	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)		Cachet du rédacteur du document : ABC GEOMETRES LAPELLE SELARL - SIRET : 82803740800014 90 rue Pierre Corneille 12000 RODEZ - 05.65.58.95.88 20 rue du Dr Tremblay 12500 ESPALION - 05.65.48.14.97 Centre Clat M. Mazars 12210 LAGUIOLE - 05.65.48.11.53 abc.geometre@gmail.com
Numéro d'ordre du document d'arpentage : Document vérifié et numéroté le A Par	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; G - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A .ESPALION..... le 18/04/2023.....		Document dressé par CORTIHER Xavier à .ESPALION..... Date 18/04/2023..... Signature : _____ <div style="text-align: right;">C22606</div>
Section : A1 Feuille(s) : 01 Qualité du plan : non régulier Echelle d'origine : 1/2500 Echelle d'édition : 1/1250 Date de l'édition : 01/01/2005	<small>(1) Réviser les mentions toutes. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit du cadastre, etc...) (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité compétente)</small>		



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE FLORENTIN LA CAPELLE
Secteur A - Parcelle 28

Propriété ORIGENE

PLAN DE DIVISION (avec Projet)

Echelle : 1/250

Membre de l'Ordre des Géomètres-Experts
Système de coordonnées NAD 83
Date de l'opération de division : 2023



abc ABC GEOMETRES-EXPERTS
10 rue de la République - 12000 Rodez
Tél : 04 71 22 22 22
www.abc-geometres-experts.com

